

# Conseil Municipal

*Séance publique du 18 décembre 2020 à 18 H*

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

*affiché le 24 décembre 2020 et publié sur le site Internet  
en vertu des dispositions de l'article L2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*L'affichage fait courir le point de départ du délai de recours contentieux.*

L'appel des membres du Conseil Municipal est confié à M. Gilles FIGHIERA, Conseiller Municipal, délégué.

Membres présents :

Mesdames Martine ALBERTI - Patricia DEMAS - Régine DEREPA - Emmanuelle HOFFMANN - Magali IMBERT - Marie-Thérèse MORINA - Sandrine MOSCONI - Jacqueline ROSTAN - Mlle Mélanie THEUNIS  
Messieurs Franck EMELINE - Dominique FICARA - Gilles FIGHIERA - Jean-Robert LUCCIONI - Bastian MELLINGER, M. Yann PRIOUT, José TOMICO.

Membres excusés :

Mme Angéline CAUVIN (pouvoir à Mélanie THEUNIS)  
Messieurs Honoré ACCHIARDI (pouvoir à José TOMICO) - M. Alain CARNINO (pouvoir à Yann PRIOUT)

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 h.

Secrétaire :

Mme Emmanuelle HOFFMANN, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance.

\* \* \*

## Ordre du jour :

### ➤ Approbation du procès-verbal des séances des 10 juillet et 23 octobre 2020

Les deux procès-verbaux lus par Mme Jacqueline ROSTAN, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

### ➤ Travaux communaux et métropolitains

#### ○ Tempête «Alex» - 2 et 3 octobre 2020 : réparation des dommages :

M. le Maire dresse la liste des dommages causés par la tempête «Alex» notamment au quartier de la Clave du fait de la crue de l'Estéron amplifiée par le débordement du ruisseau du Latti (observé pour la première fois).

Il s'agit des ouvrages de franchissement du Latti (le premier en béton, le second en bois). Le chemin communal nécessite pareillement des travaux de reprofilage.

Cette liste doit être également complétée par l'effondrement en partie basse du talus bordant la voie publique desservant 4 habitations du quartier «La Collebelle».

A ce titre, M. le Maire fait part du dispositif spécifique mis en place par la Région Provence Alpes Côtes d'azur, complété par l'Etat et le Conseil Départemental afin de financer les biens non assurables, endommagés par la tempête «Alex».

Mme Patricia DEMAS, Conseillère Municipale, précise que la commune de Gilette a été reconnue en zone de catastrophe naturelle «Inondation» par arrêté ministériel paru au Journal Officiel le 8 octobre 2020; cette reconnaissance permettra de bénéficier de la dotation de solidarité – au titre de la loi Barnier, accordée par l'Etat.

Délibération est adoptée afin d'approuver le plan de financement ci-après et autoriser M. le Maire à solliciter les aides attendues.

CHARGES		PRODUITS	
- Consolidation des ouvrages de franchissement piétonnier du cours d'eau du Latti - Reprofilage du chemin communal de la Clave - Reprofilage de la voie d'accès au quartier «Collebelle»	100 000 €	Etat – Dotation de solidarité Taux 40 %	40 000 €
		CONSEIL RÉGIONAL Fonds Régional d'Aménagement des Territoires (FRAT Solidarité inondation Alex 06) – taux 30 %	30 000 €
-		Conseil Départemental des A.M taux 30 %	30 000 €
			€
		Part communale	0 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>100 000 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>100 000 €</b>
TVA 20 %	20 000 €	Part communale T.V.A	20 000 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>120 000 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>120 000 €</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Secteur de la Clave - étude géotechnique portant sur les mesures de sécurisation à mettre en œuvre sur cette zone habitée et non couverte par le PPR mouvements de terrain

M. le Maire rappelle le rapport du cabinet Azur Géo Logic portant sur le chemin communal, remis par un riverain et la lettre datée du 11 octobre 2018 de M. Georges-François LECLERC, Préfet, demandant à la commune de Gillette de lancer une étude pour ce secteur, qui permettra de définir la solution de sauvegarde et de protection la plus durable qui pourra consister en la réalisation de travaux de prévention/protection, ou la mise en œuvre de mesures foncières (acquisitions/démolitions). Ces prestations font l'objet de demandes de subventions au titre du fonds de préventions des risques naturels majeurs, dit «fonds Barnier».

A l'appui de ces préconisations et en étroite collaboration avec les services de l'Etat, la commune de Gillette a confié à la SAS SOL-ESSAIS, une mission d'étude géotechnique G2 (AVP, PRO) et une mission de supervision géotechnique d'exécution G4 au sens de la norme NFP 94-500 du 30 novembre 2013, pour ce secteur.

Un premier rapport minute correspondant à la mission AVP, retardé par la période du COVID 19, a été remis en novembre dernier à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M) qui diligentera ses services aux fins d'expertise et d'évolution possible dudit document. A ce niveau de la procédure, des conclusions ne peuvent être tirées de ce document qui porte uniquement sur les mouvements de terrains.

La lecture de ce rapport a d'ailleurs été complétée par une visite des experts de la D.D.T.M le 18 décembre 2020 afin de constater, sur place, les risques encourus.

Aujourd'hui, la Municipalité est dans l'attente des conclusions de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

○ Point sur les projets et travaux métropolitains en cours

• *Intersection de la Sénégoge – Voie Saint-Roch/Saint-Pierre et RM17*

Cette opération d'un montant de 400 000 €, neutre pour le budget communal, a été réalisée non seulement pour sécuriser ces deux carrefours mais aussi, et surtout, pour ralentir la vitesse des usagers dans ce tronçon de voie.

Un effort important pour avertir les usagers des changements sera apporté pour sa signalétique avec l'installation de panneaux, de bandes réfléchissantes et de feux clignotants. Cette restructuration sera finalisée dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et comprendra également le confortement du mur de soutènement de la RM 17.

• *Aménagement de la traversée du village*

Suite à la réunion publique du 23 octobre la modification des cycles des feux tricolores (clignotants de 21 H à 6 H) a été mise en place, à titre expérimental, depuis le 3 novembre 2020.

Les deux arrêts de bus Place Morani implantés entre les deux feux tricolores, seront déplacés en raison des perturbations qu'ils causent pour la fluidité de la circulation.

Les ralentisseurs seront supprimés et la sécurisation des passages piétons dans la traversée du village fera l'objet d'une étude par les services métropolitains.

En effet, ce programme fait partie intégrante du projet de mandat qui se fera en concertation avec les gilettois dans le prolongement de l'extension du parking. Mme Patricia DEMAS précise que cette opération structurante fera par ailleurs, l'objet d'un fléchage auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur, au titre du plan pluriannuel d'investissement.

• *Projet d'extension du parking du Château (anciennement appelé " du tennis") :*

Le maire, Yann Priout, a, en préambule, fait la genèse de ce projet qualifié « d'intérêt collectif », tant la création de places de stationnement s'avère une nécessité pour la commune, aussi bien pour sécuriser la traversée du village et la place René-Morani trop souvent encombrée, que pour faciliter le stationnement des habitants ou encore l'accès vital aux commerces. Envisagée

d'abord à La Croix, cette solution a dû être abandonnée pour des contraintes administratives, incompatibles avec le plan local d'urbanisme et environnementales. La commune s'est alors tournée, vers le parking dit du "tennis" dont l'extension s'est imposée, comme la seule alternative possible au regard de la topographie du village et ce, après avoir exploré toutes les autres pistes, dont la création ponctuelle, à chaque fois que possible, de places supplémentaires en divers lieux. Yann Priout a tenu à souligner que ce projet, situé sur un terrain communal, en zone constructible, avait été présenté, en août 2018, à la seule famille riveraine, aujourd'hui clairement opposée à cette réalisation. Les principes de ce projet restent les mêmes et « Toutes les problématiques – géologiques, environnementales – ont été prises en compte et il y aura des réunions de concertation à chaque étape » a affirmé le maire, en rappelant que le permis de construire, déposé en avril 2020, avait reçu un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France. Au total 100 places seront disponibles et, seront réparties sur deux niveaux dans une construction semi-enterrée « parfaitement intégrée au site et sans atteinte à l'environnement » a insisté le premier magistrat. Dans l'attente du permis de construire en cours d'instruction, et de réunions à venir, le conseil municipal a conforté la réalisation de ce projet en autorisant le maire à signer la future convention de partenariat financier avec la Métropole Nice-Côte d'Azur.

**DELIBERATION** est donc adoptée afin d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat devant intervenir afin de consolider les engagements pris avec la Métropole Nice Côte d'Azur

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

○ Point sur les travaux communaux en cours

● *Les Hauts de Saint-Roch*

Les travaux sont en cours pour l'installation d'une protection d'une longueur de 45 ml sous la falaise. Ce programme sera terminé fin d'année ou janvier 2021.

● *Copropriété Cour Fleurie*

Les travaux commenceront en mars 2021 aux frais avancés par la Municipalité, après signature du protocole de répartition entre les copropriétaires.

Il est à noter que la Mairie mettra à la disposition de Mme Hélène BRUN un appartement afin d'y entreposer ses effets ainsi qu'au locataire de M. SIMON pour y loger pendant la durée des travaux.

Parallèlement, avec le concours de Maître JACQUEMIN, avocat conseil de la Commune et de Maître POUSSIN, avocat du syndicat de copropriété, une action sera intentée en justice à l'encontre du vendeur, en vue d'obtenir la réparation du préjudice.

- *Salle multisports*

Ce programme est entré dans sa phase de réception et de levée de réserves.

Une visite de sécurité par la Sous-Commission Départementale de Sécurité dans les Etablissements recevant du Public est prévue à la fin du mois de janvier 2021.

Cette salle pourra ainsi ouverte au public février 2021.

- *Jardin / verger : Phase 2 - tranche ferme et optionnelle*

Les consultations ont été menées pour la phase 2. L'entreprise pressentie, pour le lot 1, est la SARL SCOFFIER Frères.

M. le Maire rappelle que ce programme comportera le raccordement avec la RM 17, la jonction avec la place de l'Eglise (cheminement le long de l'Eglise) et la placette du Jardin, menés en même temps et ce, à compter de février 2021.

- *Quartier «La Parra» - collecteur des eaux pluviales*

La Métropole a terminé ces travaux qui consiste en la reprise des réseaux depuis la Dominante jusqu'au raccordement au collecteur situé au bas du village.

Le bénéfice complet de ces travaux sera obtenu avec la réalisation d'un raccordement prévu dans le programme du Jardin des Plantes anciennes. Les caniveaux grilles en amont de la rue de la Parra sont condamnés dans l'attente de cette réalisation.

- *Aménagement et valorisation du Château*

Le permis de construire devrait être bientôt accordé.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, la mise en œuvre du dossier de consultation des entreprises sera lancée pour les travaux urgents de maçonnerie et de confortement (sécurisation, confortement des maçonneries et des assises rocheuses du château). Ce dossier comportera deux volets. Le premier portera sur les murailles à protéger sous le couvert d'un architecte du patrimoine et s'attachera au maintien des assises des murailles avec le concours d'un géotechnicien.

- *FRAT COVID 19 – Réaménagement des services mutualisés de l'accueil de la Mairie et de l'Agence Postale Communale*

Le dossier est actuellement en cours d'instruction auprès des services du Conseil Régional «PACA» .

Les espaces actuels seront repensés en fonction des mesures sanitaires liées au COVID 19 et Un bureau sera également créé afin de recevoir les personnes à mobilité réduite. Ce bureau pourra également accueillir des prestataires extérieurs comme l'assistante sociale, la permanence de la Maison du Département, etc ...

Il pourrait aussi représenter un atout auprès des institutions afin d'étoffer les services à l'intention de la population.

- *Four à pain*

Le four est globalement en état de fonctionnement. Il reste cependant à réaliser les aménagements autour (hotte, plan de travail, évier, menuiserie, etc ...). La Mairie est aujourd'hui dans l'attente d'un devis d'une entreprise pour achever ce programme.

- *Pont Place de la Fontaine*

Les travaux sont terminés.

A vérifier les suintements observés sur la voute du pont demeurée en appareillage pierre pour résorber ces infiltrations.

- *Jeux d'enfants*

Les remarques relevées par le bureau de contrôle ont été levées. Un complexe amortissant a été aménagé aux pieds de ces jeux. Les enfants peuvent aujourd'hui en jouir.

- *Parc à chiens*

Ces travaux sont terminés. Les propriétaires de chiens sont invités à y mener leur compagnon à quatre pattes.

- Point sur le service de collecte des déchets ménagers

M. le Maire donne la parole à Melle Mélaine THEUNIS, Conseillère Municipale, afin qu'elle puisse relater les changements opérés en collaboration avec les services métropolitains.

Suite aux incivilités observées, le point de collecte situé à proximité du pont Charles-Albert a été supprimé avec le déplacement des colonnes sur le parking du giratoire. Quant aux bacs initialement déplacés sur l'aire de retournement de la route de l'Estéron, ils ont dû être retirés et déposés le long de la RM 17 à la hauteur du deuxième dos d'âne en raison de la reprise des dépôts sauvages.

A la hauteur du PSIG, des colonnes éco-box remplaceront celles aujourd'hui présentes et un aménagement sera réalisé pour les conteneurs.

Au niveau du village, les conteneurs ont été déplacés le long de la route desservant le parking de la Croix.

Au quartier du Rougelas, des bacs supplémentaires ont été ajoutés.

Mme Sandrine MOSCONI, conseillère municipale, signale que, pour ce secteur, des dépôts sauvages sont encore malheureusement constatés sur chaque point de collecte.

Enfin, face à la prolifération des rats, il a été demandé aux ripeurs de refermer le couvercle des bacs après chaque tournée.

- Passerelle publique de la Clave – convention d'entretien à intervenir avec le Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau maralpin (SMIAGE)

**DELIBERATION** est adoptée afin d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat devant intervenir avec le SMIAGE, présidé par M. Charles Ange GINESY, pour un contrôle périodique de la passerelle publique du quartier «La Clave».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Déploiement de la fibre :

L'ouverture à la commercialisation est prévue le 3 février 2021. Cette offre portera sur l'opérateur SFR, en charge du déploiement de ce réseau et pourra basculer, très certainement, sur le fournisseur ORANGE dans un second temps.

M. le Maire suggère à la population de se renseigner sur le site de SFR pour vérifier l'éligibilité du foyer et de se préinscrire en ligne.

Il est à noter que ORANGE et SFR se sont partagés les territoires moyennement denses de la Métropole. Ce choix ne découle pas d'une volonté communale.

#### ➤ Finances :

- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de FONTAN – versement d'une aide de 1 000 €

Mme Jacqueline ROSTAN, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, Vice-Présidente du CCAS de la commune de Gillette, rappelle qu'une aide exceptionnelle de 10 000 € a été versée à l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités des Alpes-Maritimes pour venir en secours aux populations des vallées de la Tinée, de la Vesubie et de la Roya ravagées par la tempête Alex.



Par ailleurs, M. le Maire informe les membres présents que, face à la générosité des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France, l'Association des Maires du Département a décidé de reverser une somme à toutes les communes rurales inscrite dans l'arrêté interministériel de catastrophe naturelle suite aux ravages causés par cette tempête. Un virement de 1 000 € sera donc adressé à la Commune.

Mme Patricia DEMAS propose de reverser cette aide à la commune de Fontan également sinistrée dont les familles rencontrent de très graves difficultés pour reconstruire leur foyer. Cette aide pourra ainsi participer à l'achat de petits électroménagers pour les soutenir.

**DELIBERATION** est adoptée afin d'autoriser M. le Maire à procéder au versement d'une aide de 1 000 € à la Mairie de Fontan pour venir en aide aux familles fontannaises.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Salon de coiffure – Remise du loyer du mois de novembre 2020

En raison du 2<sup>ème</sup> confinement imposé par le gouvernement dans la lutte contre le COVID 19, **DELIBERATION** est adoptée afin d'accorder une remise totale du loyer du mois de novembre 2020, soit la somme de 358.44 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Affaires foncières

- Vente de l'immeuble situé 7 placette de l'Aiguille, cadastré Section F n° 386

Il s'agit d'un bien acquis par la commune de Gilette en 2012, occupé aujourd'hui par la famille CIOBANU, locataires depuis septembre 2013.

Indépendamment des réparations effectuées sur la toiture à la suite du passage de la tempête Alex, des travaux sont à prévoir en façade (reprise de murs moellons, de linteaux) et regarnissage de la toiture.

Ces occupants seraient intéressés par l'acquisition de ce logement.

Une estimation des domaines a donc été établie en novembre 2020 et fixe la valeur vénale de ce bien à la somme de 120 000 €.

Les intentions de la famille concernée sont donc attendues.

**DELIBERATION** est adoptée afin d'approuver la vente de ce logement au prix fixé par le Service des Domaines pouvant être négocié à plus ou moins 10 % et d'autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires. La volonté communale de vendre ce bien demeurera effective même si les locataires actuels, prioritaires, y renoncent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Conseil Départemental des A.M : parking du giratoire du Pont-Charles-Albert – cession pour l'euro symbolique d'un terrain

**DELIBERATION** est adoptée afin d'autoriser M. le Maire à signer l'acte administratif concernant la cession à l'euro symbolique du délaissé appartenant au Conseil Départemental des A.M. Cette emprise, jouxtant le giratoire du Pont-Charles-Albert et son parking, pourrait accueillir une structure pour encourager les activités touristiques sur le territoire et la vallée de l'Estéron.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Immeuble 8 place Laugier – opérateur SFR FTTH – convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Dans le cadre du déploiement de la fibre et des infrastructures réseaux, une convention doit être signée pour les immeubles à partir de 4 lots afin de pouvoir les raccorder au réseau fibre.

Cette convention, conclue pour une période de 25 ans, pouvant être renouvelée par tacite reconduction pour une durée indéterminée, a pour objet de définir les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des «lignes».

En ce qui concerne le patrimoine communal, il s'agit uniquement de l'immeuble situé 8 place Laugier abritant notamment la galerie du château et la médiathèque.

**DELIBERATION** est adoptée afin d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Intersection de la Sénégoge – acquisition de la parcelle cadastrée lieu-dit «La Vignasse Supérieure» Section C n° 246

Dans le cadre des travaux de requalification du carrefour RM 17/ Chemin de la Sénégoge, **DELIBERATION** est adoptée afin de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée Section C n° 246, propriété de Mme Christiane MARINO ép. FROITZHEIM, pour la somme de 3 500 €. La concrétisation de cette vente sera réalisée par les soins d'un notaire.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

### ➤ Enfance

- Groupe scolaire «Les Espauvettes» - Approbation du Plan Particulier de Mise en Sécurité (P.P.M.S)

Mme Emmanuelle HOFFMANN, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires, informe les membres présents qu'avec le concours du corps enseignant et celui de Mme Julia ARNAUD, Directrice des services

périscolaires et extra-scolaires, le Plan Particulier de Mise en Sécurité du groupe scolaire «Les Espauvettes».

DELIBERATION est adoptée afin d'approuver ledit plan.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

○ C.A.F des A.M – convention territoriale globale de services aux familles

La convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales des A.M, pour le bassin de vie regroupant les communes de Carros, La Gaude, Saint-Jeannet, le Broc, Bonson, Gattières et Gilette a pour objectif de définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Cette convention territoriale globale de services aux familles a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires des communes ainsi regroupées, sous forme de diagnostic partagé.
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements des collectivités locales à destination des équipements et des services du territoire
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants et décrites dans un plan d'action.

**DELIBERATION** est adoptée afin d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour se terminer le 31 décembre 2023. Sa durée ne pourra être reconduite que par expresse reconduction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Locations – Conventions de mise à disposition :

○ Permanence sénatoriale – convention de mise à disposition d'un bureau

Considérant le souhait de Mme Patricia DEMAS, conseillère municipale, élue Sénatrice des A.M le 27 septembre 2020, d'assurer une permanence en mairie de Gilette afin d'exercer ses mandats électoraux et accueillir du public, **DELIBERATION** est adoptée afin d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un bureau au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une indemnité d'occupation mensuelle nette fixée à cent euros (100 €) charges comprises. Elle commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour se terminer le

31 décembre 2021 et pourra faire l'objet d'un renouvellement, pour la même durée, par décision tacite. Cet accord prendra fin de plein droit à la fin de son mandat de sénatrice.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**Mme Patricia DEMAS n'a pas participé au vote**

- Local attentant à la salle des fêtes – place Laugier – renouvellement de la mise à disposition au bénéfice de Mesdames Angéline CAUVIN et de Véronique MARSEILLE

DÉLIBÉRATION est adoptée pour autoriser M. le Maire à signer la convention portant sur le renouvellement de la mise à disposition, à titre gracieux, de ce local au bénéfice de Mesdames Angéline CAUVIN et Véronique MARSEILLE et ce, pour une période de 12 mois commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dès que la crise sanitaire le permettra et en compensation, ces artistes animeront des ateliers au sein de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et du Club Ados.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Questions diverses

- Noël des Aînés : 280 paniers ont été distribués aux personnes âgées
- Marché des Bulles de Noël virtuel – invitation le visiter sur le site de la commune
- Concert de Noël – Groupe «Corou de Berra» : mercredi 23 décembre 2020 à 18 H - diffusion sur Facebook et You Tube

La séance est levée à 19 h 56.

Le Maire  
Yann PRIOUT

